Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 10 Joumada II 1448
20 Novembre 2026

N° 143

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires 3439
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3440
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce 3445
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3452
Homologation de résolutions 3453
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3453
Avis aux créanciers 3456
Convocations
Sociétés anonymes 3459
Autres sociétés 3463
Divers
Avis au public 3463
Rectificatifs 3464

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

Date : 16/11/2026

N°990/2026

Dénomination Sociale : Société Communautaire Régionale production intelligence

Type de Société : régionale

Capital Social Souscriptible : 10050.00 Dt

Siège Social : Argoub zater Medjez el bab

Objet Social : Projet agricole intégré

Durée de la Société : 99 ans

Dépôt du Projet des Statuts : 16/10/2026

Nombre de Parts Sociales : 15 parts

Valeur Nominale de la Part : 670 DT

Durée de la Société : 99 ans

Etablissement Bancaire : BTS BEJA

Période de Souscription : Du 18/11/2026 au 02/12/2026

Avantages prévus : Oui

Conditions d'admission et droit de vote approuvés : Oui

Conditions de répartition des excédents et réserves approuvées : Oui

Convocation à l'assemblée constitutive : Via la plateforme numérique dédiée

Lieu de l'assemblée : Medjez el bab.

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Marwen Mouhamed : Délégation Medjez el bab, Gouvernorat Béja, Adresse Argoub zater

Zied ben Omor : Délégation Medjez el bab, Gouvernorat Béja, Adresse Haria medjez el bab

Mouhamed Taher Riahi : Délégation goubolat, Gouvernorat Béja, Adresse Frahtia goubolat

Youssef Mouhamed : Délégation Medjez el bab, Gouvernorat Béja, Adresse Haria medjez elbab

Touhami Awadi : Délégation Medjez el bab, Gouvernorat Béja, Adresse Haria medjez elbab.

2026R03321SODB1

Avis au public

Numéro : 829/2026

Date : 12/11/2026

Raison sociale : Société communautaire locale NAKAA

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : Route Gabès, Kébili nord

Objet social : Fabrication glace alimentaire en écailles traitement eau

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 14/08/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 16/11/2026 au 01/12/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Elkar chemsedinne : Délégation Kébili nord, Gouvernorat Kébili, Adresse elbeyez, Kébili nord

Briki tayeb : Délégation tombar, Gouvernorat Kébili, Adresse tombar Kébili nord

Draouil fedi : Délégation Kébili nord, Gouvernorat Kébili, Adresse Cité aweled yakoub kebili nord.

2026X01598SODB1

Avis au Public

2026/736

12/11/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire Régionale La Branche

Type de société : Régionale

Montant du capital social susceptible d'être souscrit : 12 000 DT

Adresse du siège social : Rue Ahmed Chaouki 76

Objet social de la société : Agriculture intégrée

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet d'acte constitutif : 09/07/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 120

Valeur nominale des parts sociales : 100 dt

Banque : (Agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque Zitouna - Menzel Bourguiba

Durée de souscription ouverte : Du 19/11/2026 jusqu'au 18/12/2026

Possibilité de clôturer la souscription anticipée : Oui

Les privilèges réservés conformément aux dispositions de l'acte constitutif type : Oui

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon le texte de la convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Ali Karrout : Délégation Menzel Bourguiba, Gouvernorat Bizerte, Adresse Rue Ahmed Chaouki 76

Jamila Hakiri : Délégation Tinja, Gouvernorat Bizerte, Adresse Rue du Dinar Tinja

Wael Hamhoum : Délégation Menzel Bourguiba, Gouvernorat Bizerte, Adresse rue des palmiers Sidi Yahya 34

Seifeddine Mbarki : Délégation Tinja, Gouvernorat Bizerte, Adresse Rue Aboul Kacem Chebbi 06.

2026403955SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DE SOCIETE ANONYME

LA GENERALE DE PARTICIPATIONS DE TUNISIE - SICAF «GPT SICAF»

Société d'Investissement à Capital Fixe

MF : 496582MMN000

Forme Juridique : Société Anonyme

RNE N° : 0496582M

Capital Social : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 actions de 100 dinars de valeur nominale chacune

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

Durée de vie : 99 ans

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2026, enregistré à la Recette des finances - R.F LA GARE le 12 novembre 2026 sous le n°26706634, quittance n°M074863 du 12/11/2026, un exemplaire déposé au RNE de Tunis sous le n°2026200749 le 18/11/2026.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2026 a décidé :

- Augmentation du capital social de 20.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars par l'émission de 200.000 actions nouvelles de 100 Dinars de nominal chacune à souscrire en numéraire et au pair à raison d'une action nouvelle pour une ancienne action. Les actions nouvelles sont à libérer intégralement et immédiatement à la souscription.

Jouissance : les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à compter du 01/01/2026.

L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre irréductible : A raison d'une 01 action nouvelle pour 01 action ancienne.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre réductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Délai pour la souscription : les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas quinze jours de la date de la présente publication avec la possibilité d'une clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation de capital sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie - 1001 Tunis, sous le N° 05 903 0000970402806 56.

- Modification de l'article 6 des statuts comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de 40.000.000 de Dinars, divisé en 400.000 actions de 100 Dinars chacune».

2026R03331SANB2

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Société Anonyme au capital de 35.000.000 dinars divisé en 7 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

Identifiant unique : 0381878S

La CIL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'avenir stable, et F3 (tun)* à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 18 décembre 2025

Notice Légale

Relative à l'émission par Appel Public à l'Epargne

De l'emprunt obligataire « CIL 2026-1 »

De 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars

de 100 Dinars chacune

La présente émission obligataire de la CIL a reçu la note provisoire ''BBB-(EXP)(tun)'' par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 9 novembre 2026

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du **16 avril 2026**

Délibération du Conseil d'Administration du **5 octobre 2026**

Décision de la Direction Générale du **27 octobre 2026**

Prix d'émission : 100 Dinars

L'emprunt sera réparti comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,3% et/ou TMM+1,5%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

I- Renseignements à caractère général concernant la société :

Dénomination sociale : Compagnie Internationale de Leasing «CIL».

Nationalité : Tunisienne.

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

Tél : 71 33 66 55

Fax : 71 33 70 09

Objet social : La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel, de prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière, et généralement d'effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Date de constitution : 21 octobre 1992.

Durée : 99 ans

Capital Social : 35 000 000 DT divisé en 7 000 000 actions de nominale 5 dinars entièrement libérées.

Forme juridique : Société anonyme.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Législation applicable : La CIL est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

_____

(*) Une notation définitive par l'agence Fitch Rating sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : www-fitchratings.com/.

Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 - 89 et 94-90 du 26/07/1994 relatives au leasing.

Identifiant unique : 0381878S

Régime fiscal : Réglementation fiscale en vigueur relative au leasing.

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la société : 16, Avenue Jean Jaurès, 1001, Tunis.

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT, et Tunisie Clearing : Monsieur Mourad KALLEL - Directeur Administratif et Comptable à la CIL, Tel : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

II- Renseignements concernant l'opération :

1- Décisions ayant autorisé l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **16 avril 2026** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2026, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de déterminer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions de l'emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **5 octobre 2026** a décidé d'émettre **un emprunt obligataire« CIL 2026-1 »** d'un montant de 30 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 50 Millions de Dinars par appel public à l'épargne.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement Annuel
5 ans	8,3% et/ ou TMM+1,5%	Annuel constant à partir de la 1ère année

2- Montant nominal de l'emprunt :

L'emprunt obligataire **« CIL 2026-1 »** est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le Montant définitif de l'emprunt « CIL 2026-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le**04/12/2026** et clôturées au plus tard le **09/12/2026.** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50.000.000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. Notation provisoire de l'emprunt).

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **09/12/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/12/2026,** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

4- Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **04/12/2026** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, sise au 10, rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

5- But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

6- Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2026-1».

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Nominative

Catégorie des titres : Obligations Ordinaires

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 - Titre 1er sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

7- Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

8- Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **09/12/2026,** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la cotation en bourse, est fixée au **09/12/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

9- Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

10- Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêt différents pour une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,5%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **150** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

11- Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **9 décembre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **09/12/2027**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

12- Amortissement et remboursement de l'emprunt « CIL 2026-1 » :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **09/12/2031.**

13- Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

14- Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an.

15- Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'octobre 2026 (à titre indicatif) qui est égale à 7,08%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,58%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

16- Durée totale :

Les obligations « CIL 2026-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

17- Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les obligations au présent emprunt.

18- Duration :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,711 années**.

19- Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

20- Notation

- Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée **'BBB-(tun)'** à long terme avec perspective d'avenir stable et **'F3 (tun)'** à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **18 décembre 2025**.

Ci-après le lien de la notation :

https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173#ratings

La CIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière une fois par an.

- Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note provisoire **''BBB-(EXP)(tun)"** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing «CIL» en date du **9 novembre 2026.**

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscripteurs à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, CGI, en sa qualité de

chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « -» marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

21- Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2026-1 » objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement «CGI »,Intermédiaire en Bourse, sise au 10, rue Pierre de Coubertin 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

22- Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

23- Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

24- Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt **« CIL 2026-1 »** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

25- Marché des titres :

Il existe un (1) emprunt obligataire en cours émis par l'émetteur qui est coté sur le marché obligataire, il s'agit de :

- CIL 2023-1 (5 ans, 10,55%).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2026-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

26- Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «CIL 2026-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

27- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

28- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «CIL 2026-1» visée par le CMF et du document de référence« CIL 2026 » enregistré par le CMF.

La note d'opération et le document de référence « CIL 2026 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL sise, au 16, Avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, de la CGI sise au 10, rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

2026403967SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société pour l'Economie de l'Eau

"S2E - SARL"

Siège Social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 530468J

CNSS : 250562-11

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14.10.2026, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 03.11.2026, Quittance N°M076967, enregistrement N°26702663 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 06.11.2026, Quittance N°2026P33521886, il ressort que l'Assemblée générale a décidé de designer la Sté "CEJ Audit & Conseil" représentée par M. Jaleleddine FOURATI comme commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026403959SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Sté Communautaire Locale d'agriculture et d'élevage à Takelsa

Capital : 5000 Dt

Siège social : Baddar 8031 Takelsa Nabeul

MF : 1966255 Y/N/M/000

En vertu de l'assemblée générale ordinaire daté le 18/10/2026, enregistré à la recette des finances de Takelsa le 06/11/2026 enregistrement n°26700438 quittance n°M014055 et il a été déposé deux copies au registre national des entreprises le 29/10/2026, il a été décidé :

- Modification de la dénomination sociale de la société pour qu'elle soit en totale conformité avec le régime des sociétés citoyennes : Société Communautaire locale d'agriculture et d'élevage de Takelsa.

- Elargissement de l'objet social de la société, ajout de deux nouvelles activités et mise à jour de l'identifiant fiscal (patente) : 1. Culture des céréales 2. Services agricoles

- Désignation de M. Maher Hajri en tant que représentant légal pour accomplir toutes les procédures juridiques requises.

2026R03336SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte SSP enregistré à la recette des finances Ezzahra le 12/11/2026 quittance n°M060655 sous le n°26202489. Mr Lotfi Ben Rabah RNE 0367343E, a cédé à la Société CARRE CUISINE & CO (SARL) RNE 1997520R, la totalité du Fonds de commerce sis KM 12 Ezzahra Ben Arous destiné pour tout commerce. Les oppositions à la vente doivent avoir lieu dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT entre les mains de Mr Slim Bey, représentant juridique de la Sté CARRE CUISINE & CO (SARL) à l'adresse Zone Industrielle 8000 Nabeul. Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 17/11/2026.

2026R03300FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de donation rédigé par le notaire Maître Ameni Mejri et son assesseur daté le 16/11/2026 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16/11/2026 quittance n°M162944, Mr Ali Ben Hedi Sefsefi C.I.N n°06499613 donne à son frère Saber Ben Hedi Sefsefi C.I.N n°06496760, résidents à l'Avenue Hedi Wali Hammamet, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité vente fruits secs dans le local sis à l'Avenue Hedi Wali Hammamet Nabeul.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Avenue Hedi Wali Hammamet 8050 Nabeul dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

2026R03301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat légalisé le 10/11/2026 enregistré à la recette des finances du Kef le 13/11/2026, enregistrement N°26203606 N° de quittance M074391, Mme Aicha Bent Med Madi a vendu à Mr Med Tayeb Ben Rached Bouzarra, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné vente fruits secs, situé à l'Avenue Mongi Slim, Le Kef.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat Maître Haythem Maaroufi à son bureau sis à l'Avenue Mongi Slim Le Kef dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/11/2026.

2026R03302FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/10/2026 enregistré à la recette des finances Midoune Djerba le 14 octobre 2026 sous le n°26205092 et Quittance n°M093939, Monsieur Akrem Borji, titulaire de la CIN n°09115078 délivrée en Tunisie le 24/11/2020 a vendu par procuration en date du 02/09/2026 enregistré à la recette des finances le 02/09/2026 sous le n°26704198 quittance n°M079338 à sa sœur Manel Borji titulaire de la CIN n°13480764 délivrée en Tunisie le 23/06/2025, à Monsieur Rabi Chelba titulaire de la CIN n°13505385 délivrée en Tunisie

le 14/11/2022, la totalité du fonds de commerce sis à rue omar ibn elkhatah Elmey Midoune Djerba destiné pour l'activité "Commerce et réparation d'équipement frigorifiques et de chauffage".

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse Geuchine houmt esouk Djerba pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 12/11/2026.

2026R03303FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de contrat de vente du fonds de commerce sis cité Lemssiat Route de Djerba légalisé à la municipalité de Médenine le 05/11/2026 enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 09/11/2026 sous quittance numéro M105850 enregistrement n°26206778 monsieur ALADIN BEN HMIDA a vendu au nom de AMMAR BENGAEID le dit fonds de commerce buvette BonKif avec tous ses composants matériels et corporels pour un montant de 30000.000 dinars.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette publication au journal officiel. Cet avis est paru au journal Echourouk le 12/11/2026.

2026R03304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente enregistré à la Recette des Finances de Midoun Djerba le 03/11/2026 sous le numéro d'enregistrement 26205419 quittance n°M098104, Mme. Samia Ben Younes titulaire de la CIN n°05792971 a vendu à M. Siraj Ben Hadj Ali titulaire de la CIN n°03436809 la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce et la vente au détail de produits avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au Complexe Bouchdakh Midoun Djerba.

Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne. Paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 12/11/2026.

2026R03305FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat sous-seing privé daté du 30/03/2026 et enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 01/04/2026 n° d'enregistrement 26201666, quittance n°M030120, Mr Hsen RABAA titulaire de la C.I.N n°04614422 a cédé la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Ahmed TILILI Tataouine destiné à l'activité de café sous le nom commercial "café CHARHANA" à Mme Khaoula BENSALEM titulaire de la C.I.N n°06576909.

Les oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds dans 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 12/11/2026.

2026R03307FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce enregistré à la Recette des Finances de Médenine le 28/09/2026 quittance n°M093462, M. Ali Ben Ammar Rawen titulaire de la CIN n°05061855 a fait donation à M. Ayoub Ben Ali Rawen titulaire de la CIN n°13495740 la totalité du fonds de commerce consistant en un moulin pour la mouture des céréales sis à l'avenue de l'Indépendance Beni Khedache Médenine, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce susmentionné, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 14/11/2026.

2026R03308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine en date du 15/03/2024 sous le n°24201633, quittance n°M029924 Monsieur Ali ben bechir belfkih a vendu à Monsieur Mostpha ben Mostpha souissi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité el Hara Médenine, consistant en la Réparation de motos et vente de pièce détachées d'occasion.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de MAITRE Sami Bouguila Avocat Médenine. Paru au journal Echourouk le 14/11/2026.

2026R03309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente enregistré à la Recette des Finances de Ben Guerdane le 09/11/2026 sous le numéro d'enregistrement 26201976 quittance n°M082670, Monsieur Wajdi Naji titulaire de la CIN n°09130364, a vendu à Monsieur Omar Ben Nacer Chafroud titulaire de la CIN n°05708669, l'ensemble du fonds de commerce exploité en tant que café avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue de la Poste Ben Guerdane.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sus-indiqué, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT. Paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 14/11/2026.

2026R03311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte daté le 10/11/2026 enregistré à la même date à la recette des finances Soliman quittance M068710 enregistrement N°02940, Monoem Maddouri C.I.N 09469292 a vendu la totalité du fonds de

commerce sis à l'Av. Farhat Hached 08, Soliman à Fawzi Ben Noureddine C.I.N 09761284.

Les oppositions peuvent être reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT chez l'acheteur à l'Av. Farhat Hached 08, Soliman.

Passé les délais impartis, toutes les oppositions seront annulées.

Cet avis a été publié dans les journaux «Al Chourouk» et «Le Quotidien» le 13/11/2026.

2026R03313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 22/06/2026 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 21/07/2026 sous le n°26202289 quittance n°MO61760, Monsieur Ilyes Salem, titulaire de la CIN N°05611444 demeurant à Sounine, Ras Jebel, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité comme café de premier ordre exploité dans deux locaux commerciaux situés rue Essayeh, à Rafraf Plage (à côté du bureau de la municipalité de Rafraf Plage à Monsieur Sami Cheikh titulaire de la CIN N°05699460 demeurant à Rue Habib Thameur, Rafraf, Bizerte, selon le prix et les conditions mentionnées au contrat.

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce au J.O.R.T entre les mains de Monsieur Sami Cheikh, demeurant à Rue Habib Thameur, Rafraf, Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Al chourouk" et "le Quotidien", du 29 Juillet 2026.

2026R03317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Nizar Djelassi en date du 16/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Ras Jebel le 23/10/2026 sous le n°26203701 quittance n°M090799, Madame Marwa Lahmar, titulaire de la CIN N°11392139 demeurant à Rue de l'Environnement, Ras Jebel, Bizerte a vendu le fonds de commerce exploité comme vente de produits parapharmaceutiques exploité dans le local commercial situé rue 14 janvier 2011 Ras jebel, Bizerte à SOCIETE ATLAN 4 ALL, Identifiant unique au RNE 1590718Y demeurant au 14, Rue Emir Abdelkader, Mutuelleville 1002, El Menzah, Tunis, selon le prix et les conditions mentionnées au contrat.

Les oppositions doivent se faire dans les vingt jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Al chourouk" et "le Quotidien" du 5 Novembre 2026.

2026R03318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Bir EL Kassaa le 13-11-2026 n° de quittance MO41646 n° d'enregistrement 26202299, Madame Henda El Abbassi titulaire de la cin numéro 04595523 a vendu à Mr Mohamed Ben Lagha titulaire de la cin numéro 07146091 la totalité du fonds de commerce de "librairie" exploité au n°08 Avenue el borhen Mourouj 5 Ben Arous, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans un délai ne dépassant pas 20 jours à compter de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne dans le domicile de l'acheteur sis à l'adresse du fonds de commerce sus mentionné.

Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk du 19-11-2026.

2026R03326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la Recette des Finances de MEGRINE le 9-11-2026 (quittance n°M091847 enregistrement n°26205111) GARMA AHD (CIN 07063387) a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 2 rue farhat hached MEGRINE à SAMAR NEJI (CIN 07232718). Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître LANDARI IMEN A 13 RUE ENNOUR CHOUCHETTE RADES dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

LE PRESENT AVIS A ETE PUBLIE DANS LES JOURNAUX ECHOROUK ET LE QUOTIDIEN DU 18/11/2026.

2026R03330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées auprès de la municipalité de Gafsa en date du 11/11/2026, et enregistré à la Recette des Finances de Gafsa sous le récépissé n°M040155 et le numéro 26201666, en date du 11/11/2026, Monsieur Raouf Ben Mokhtar Ben Mohamed Ramadan, titulaire de la carte d'identité nationale n°06173123, a vendu à Monsieur Hafedh Ben Lazhar Ben Sayed Amroussia, titulaire de la carte d'identité nationale n°06202667, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'exercice d'une activité commerciale, sans indication de sa nature, sis à la Route du 7 Novembre, Ezzawiya, El Ksar, Gafsa, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Ledit fonds de commerce fait l'objet d'un contrat de location conclu entre le vendeur et Monsieur Mohamed Sassi Sassi.

La présente annonce a été publiée dans le journal Al Chourouk en date du 15/11/2026. Toute personne intéressée est priée de se présenter au siège du fonds de commerce susmentionné dans un délai de vingt (20) Jours.

2026R03333FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Bouhajla le

12/11/2026, sous le reçu n°M067705 et le numéro d'enregistrement 26202239, Mme Fatma Azouni et Mme Marwa Azouni et M Yassine Azouni ont cédé à M Abd Elhamid Azouni la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que pâtisserie, sis de légumineuses, de fruits et de leur mouture, situé au rez-de-chaussée, avenue de Rue 7 Novembre Dépendance Bouhajla.

Les oppositions seront reçues entre les mains des donneurs, à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication au JORT.

Le présent avis est publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 20/11/2026.

2026R03334FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires SOUAD GHADDAB et MOHAMED BAHA MTIR en date du 21/05/2026 enregistré à la recette des finances de Moknine le 21/05/2026 Quittance n°M043480 Madame Hasiba bent Mohamed ben Salah bouhawel titulaire de CIN n°04028261 a fait donation à son fils Maher ben abd el razzak ben Mefteh El Ghaddab titulaire CIN n°06839229 la totalité du fonds de commerce sis à la rue d'el Monastir à Moknine destiné à l'activité de "Taxiphone" (activité principale) et "commissionnaires" (activité secondaire) (son Identifiant unique 0962024J) avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains de donataire au local de fonds de commerce concerné sis à la rue d'el Monastir à Moknine dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "le Quotidien" le 17/11/2026

2026S01534FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte S.S.P enregistré à H.Sousse le 09/11/2026 quittance n°125622 n° 26207094; Raja Tayahi, titulaire de la C.I.N 07609137, demeurant à l'Av. Ettaoufik Cité Erriadh Sousse, a cédé à Amina Marzouka, C.I.N 09306388, demeurant Rue d'Autriche Sahloul1 Sousse, la totalité du fonds de commerce sis à la Route de la plage à H.Sousse.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T entre les mains du rédacteur Maître Boumiza à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Un extrait a été publié au Journal Essahafa du 18/11/2026.

2026S01535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 29/09/2026 enregistré le 06/09/2026 sous le n°26207022 quittance n°124796 JAZIA BENT AHMED BEN AMOR titulaire de C.I.N N°02910612 demeurant au 39 RUE HEDI SAIIDI hammam Sousse - Sousse a vendu le fonds de commerce sous le nom LIBRAIRIE HACHED situé à rue FARHAT HACHED hammam Sousse et exploité comme PAPETERIE ET LIBRAIRIE à HEDI BEN AMOR TOUNSI titulaire de C.I.N N°04771035 demeurant à la RESIDENCE ELMEKOURI RUE EL FOL YASMINET EL HAMMAMET NABEUL.

Les oppositions éventuelles seront adressées à l'adresse de l'avocat salim golli rédacteur de contrat demeurant au 23 rue de la république hammam Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis sera publié au journal «le Quotidien» le 21/11/2026.

2026S01537FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite au contrat établit par le notaire Maître Najeh Bouassker et son assesseur Maître Zina Salhi en date du 05/03/2022 enregistré à la recette des finances de Rue l'indépendance Sousse le 29/03/2022 quittance N°M016584, Monsieur Nabil Ahmer CIN N°02885643 donne à sa femme Ahlem Hani CIN N°08459675 la totalité du fonds de commerce sise à l'Avenue de l'environnement, immeuble Abed errazek Hlara 5000 Monastir, destiné pour la commerce de détail des livres, journaux, magazines et produit en papier, identifiant Unique 1263956N.

Les oppositions seront reçue entre les mains de donateur et donataire à l'adresse de fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» le 18/11/2026.

2026S01544FCCC2

Cession d'un Fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 23/03/2026 enregistré à la recette des finances de ksibet mediouni quittance n°M012574 Enrt 262004057 du 23/03/2026 - Mr Jassem Saaf a cédé le FC concernant le café situé à la rue Habib Bourguiba Kcibet Mediouni à Mr Zied Saaf.

Les oppositions seront faites au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 31/3/2026.

2026S01547FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné et enregistré à la recette des finances 3 septembre 1934 Sousse le 13/11/2026 sous le n°M093879, quittance n°26202512; Mr belgacem hamzewi, CIN n°11898956 a vendu à Mme SAMIRA HMIDA, CIN n°06007969, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits alimentaires, situé à l'Avenue Liberia boukhazar Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du Fonds de Commerce.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 22/11/2026.

2026S01551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/11/2026 enregistré à la recette des finances de Bir Ali ben khlifa Sfax le 12/11/2026 sous le n°26201763 et la quittance n°M047290, Mr Ali ben hassouna ben Mohamed el ajili, tunisien, demeurant à bie achouket Bir Ali ben Khalifa Sfax, a vendu à Mme Mabrouka bent hmed al hannachi, tunisienne, demeurant à al karrat Bir Ali ben Khalifa Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial pour activités commerciales exploité au local sis à Rahba ouvrant sur la rue des martyrs Bir Ali ben khalifa Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Le présent avis est publié aux journaux quotidiens «Achorouk et le Quotidien» le 14/11/2026.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'avocat Maître Faiez Ben amor dans son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba Immeuble Intileka bloc B4 appartement 02 étage 4 à Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X01597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 21/10/2026 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax quittance N°M084557 sous le N°26206654 le 22/10/2026. M. Haithem Kria CIN 11089385 a vendu le fonds de commerce exploité pour tout commerce et services patente N°1800646N situé à la route Mharza Km 2,5 Sfax 3020 à M. Dorcaf Bouhlel CIN 08755910 délivrée le 06/02/2022.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur domicilié à la Route el Ain rue Badr N°7 Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT.

Cette annonce est parue au journal ESSABEH du 29/10/2026.

2026X01604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. enregistré le 12/11/2026 à la recette des finances AGAREB Sfax sous n°26201018 quittance n°M033880, SLEH EDDINE BEN ABDELKHADER titulaire de la C.I.N 08847394, demeurant à NHAR AGAREB, a cédé à MONCEF DHRIR titulaire de la C.I.N 05345591, demeurant à SWELEM AGAREB, la totalité du fonds de commerce consistant dans la vente de viandes de volaille sis à cité commerciale AGAREB magasin 47 Sfax. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et devront être adressées au nom de MONCEF DHRIR chez Maître Walid Daoud Avocat 15 place Marburg 3000 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «El chourouk» du 18/11/2026.

2026X01606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mme SAIIDA BENT MOHAMED BEN AHMED OUHIBI

Matricule Fiscal : 1882809Y/A/C/000

Suivant le contrat de vente signé en date du 26/06/2024 et enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen en date du 01/10/2024, n° de quittance M087874, n° d'enregistrement 24206079, Mr LAZHAR BEN MOHAMED BEN SASSI AMRI a vendu à Mme SAIIDA BENT MOHAMED BEN AHMED OUHIBI, la totalité du fonds de commerce sis à la Route de Bizerte Cité El Bassatine Mnihla Tunis, exploité en un café 1ère Catégorie, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Cette annonce est parue aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 18/11/2026, les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acquéreur sis à la Route de Bizerte Cité El Bassatine Mnihla Tunis, et sont recevables pendant vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT.

2026403946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées les 23 et 27 septembre 2022, enregistré à la Recette des Finances de La Goulette - Tunis, le 29/09/2022, sous le numéro 22206913, quittance n°126491, Monsieur Houcine Ben Abdennebi Touati a vendu à Monsieur Khaled Ben Mohamed Saoudi la totalité de son fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de produits alimentaires et sis au 79, avenue Habib Bourguiba, La Goulette Casino, Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse sus-indiquée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien en date du 19/11/2026.

2026403950FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la Recette el MANAR le 03/11/2026 sous n°26203387 quitt. N°M078118, Mme Samia B ZAIENNE titulaire de la CIN 07304390 demeurant au 05 Rue SKIKDA Solimen ERRIADH - NABEUL, Idf.U 1793906B, cède et transporte à Mme Jalila ZAIENI, titulaire de la CIN 11674447, la totalité du fonds de commerce qu'elle possède avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 11 Rue OUARDI El HAMMEMI, Cité Ibn KHALDOUN TUNIS et ayant pour objet tous commerces.

Les oppositions seront acceptées au bureau de maître Mondher SOMAI AVOCAT sis au 22 AV des Etats unis Tunis Belvédère 2ème étage bureau n°11 dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 18/11/2026.

2026403952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte enregistré à la recette des finances avenue Habib Thamer le 16/11/2026 sous le n°26203176 quittance n°M059718 Taher Romdani a vendu à Mohamed Hamdi tout le fonds de commerce exploité au local sis au 2 rue des Salines Tunis.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Nizar Souilhi, avocat, sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Le Colisée, 3ème étage, bureau 322, Tunis.

Un avis similaire est paru au quotidien Echourouk du 19/11/2026.

2026403953FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 09/11/2026, enregistré à la recette des finances Tunis Nelson Mandela le 10/11/2026 sous le n°26205373, quittance n°71013, Monsieur Noureddine Ben Hassen Lagha, demeurant au 16 rue Sadok Belhaj, El Menzah 9A. Tunis, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1837264F, matricule fiscal n°1837264F/A/C/000, CIN n°01833628 a vendu à Monsieur Radhouane Ben Abdelaziz Rhimi, demeurant à Ard Aida, Sidi Hassine, Tunis, CIN n°04721494, la totalité du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'un café de première catégorie, sis au 36 rue d'Iran angle rue de Jordanie, rez-de-chaussée, Tunis 1002.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur, Monsieur Radhouane Ben Abdelaziz Rhimi, au lieu d'exploitation du fonds sis au 36 rue d'Iran angle rue de Jordanie, rez-de-chaussée, Tunis 1002, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le samedi 14 novembre 2026 au journal Le Quotidien.

2026403958FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP légalisation de signature bureau de l'administration rapide palmarium Tunis daté le 20/10/2026 enregistré à la recette des finances Hammamet le 22/10/2026 quittance n°M153061 enregistrement n°26206652 Madame Bochra JEBALI cin 00142516, a vendu tout le fonds commercial pour exposition et vente objets exposés sis à l'Avenue Abou Dabi Hammamet Nabeul à Monsieur Taher BENMABROUK cin 04865460, toutes les oppositions doivent se faire entre les mains de la venderesse Bochra Jebali domiciliée 21 rue du Caire TUNIS, dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cet avis au JORT, le présent avis a été publié au journal le Quotidien le 13/11/2026.

2026403960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ahmed TLILI à Tataouine le 02/11/2026 quittance n°M086985, enregistrement 26205037 les héritiers de feu Belgacem Ganaab, à savoir son épouse Messaouda et ses enfants issus d'elle : Meriem, Marwa, Moufida, Mohamed et Seifeddine Ganaab, demeurant à Cité El Mahrajène, Tataouine, ont vendu l'intégralité du fonds de commerce sis à la Rue Habib Mestaoui, Tataouine, actuellement exploité dans l'activité de «vente de viande de volaille», avec tous ses éléments corporels et incorporels, au profit de l'acquéreur Alaeddine Ganaab, demeurant à la Rue Habib Mestaoui, Tataouine.

Les oppositions sont reçues dans les délais légaux chez l'acquéreur à l'adresse sus-indiquée dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le JOURNAL ESSAHAFA le 11/11/2026.

2026403961FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées en date du 31/10/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Menzah 6 - Ariana, le 09/11/2026, sous le numéro 26208837, quittance n°M129825, Monsieur NOUÇAIR MANSOUR a vendu à Madame HALA SAIED la totalité du fonds de commerce lui appartenant, avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à l'exploitation d'un café de première catégorie, sis à UV 4, Bloc 4, Cité El Wifak, Rue Africa, Menzah 6 - Ariana.

Les oppositions seront reçues à l'adresse susmentionnée, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 12/11/2026.

2026403970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mehdi BEN ROMDHANE

Avocat à la cassation

53-55- Avenue de Paris - 1000 Tunis

Médina Palace - Bloc -B- 6ème Etage - N° B -25

Tél : (00216) 71.332.566 - 71.258.085 - 71.353.787

Fax : (00216) 71.335.592

Code T.VA. : 1142282 W/A/P/000

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 02/11/2026, signé le 05/11/2026 et enregistré le 05/11/2026 à la Recette des Finances BAB Souika, (Quittance N° M077143 - Enregistrement N°26203665) ;

Monsieur Hedi Hamila titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°13009926 délivrée le 23/05/2025 a vendu à Monsieur Mehdi Ben slama titulaire de la Carte d'Identité Nationale N°07283417 délivrée le 22/10/2026 le Fonds de Commerce sis rue el Pacha n°30 - 1006 Tunis, avec tous ses Eléments Corporels et Incorporels et qui appartient à l'exercice de la vente de snacks croûte.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acheteur sis au 30 rue EL PACHA 1006 Tunis et ce dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien "la Presse" du 19/11/2026.

2026403972FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce commercial

(Gérance Libre)

Suite au contrat de location enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 05/11/2026, reçu n°M087814, Mr Bouabid Ali titulaire de CIN n°03466110 a loué à Monsieur Akkar Houcine titulaire de CIN n°06502896 l'ensemble du fonds de commerce (gérance Libre) destiné à l'activité de pâtisserie sis à la Rue Habib Dabbabi Tataouine et c'est à partir du 01/11/2026 jusqu'au 31/10/2028. Paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 12/11/2026.

2026R03306FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte daté du 21/09/2026, enregistré à la Recette des Finances de Midoun Djerba le 23/09/2026 sous le numéro 26304626, quittance numéro 086273M, M. Chedly ben Mehani ben Kassem ben Ouiran, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 03456260, agissant au nom de Hayet bent Mahmoud ben Kassem ben Ouiran, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05061803, a loué au preneur Anis ben Salah Bayach, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 08617500, l'intégralité du fonds de commerce exploité dans le local sis à Sedouikch, Midoun, Djerba, sous l'enseigne d'un café de première catégorie, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, pour une durée d'une année allant du 01/10/2026 au 30/09/2027.

Les oppositions sont reçues au cabinet de Maître Abdelwahed Toumi, avocat, sis à la rue Saleh ben Youssef, complexe Al-Chiraâ, bureau n°12, Houmt Souk, Djerba, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

L'avis a été publié dans les journaux Al Chourouk et Le Quotidien en date du 12/11/2026.

2026R03310FCCC3

Avis

Suivant Acte de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue du Kairouan Hammam-Lif sous N°26302424 Quittance N°M069559 le 17 Novembre 2026, Monsieur Zouhair Ben Younes Ben Hadj Salem BEN GHOURBEL CIN N°00174204 Délivrée le 30 Novembre 2018 demeurant à la Rue Docteur Kalimat Hammam-Lif Ben Arous a loué à la Société SAMAALI Smart Solution (Société en cours de constitution) Représentée par son Gérant Monsieur Mohamed Ali Ben Mohsen SAMMAALI titulaire de la CIN N°13630180 Délivrée le 02 Mars 2020 un fonds de commerce d'un local destiné à l'Agent de Payement, sis au 2 Place 9 Avril 2050 Hammam-Lif Ben Arous. Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien le 17/11/2026.

2026R03325FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

Suivant un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 10/09/2026, enregistré à la recette des Finances Victor Hugo Sousse le 04/11/2026 sous N°26305068 Quittance N°M060458, Mr Mohamed Badr Eddine et Mr Mohamed ben Abed Esslem, ont loué à Mr Hichem Sifi, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné en un café sous la dénomination NOVA, situé à l'intersection de la rue Raied Karnaoui et de la rue Jawhara, avec ses éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 5 ans à partir du 01/09/2026 renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire du local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 14/11/2026.

2026S01536FCCC3

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Suivant le contrat de gérance libre en date du 5/11/2026 enregistré à la recette des finances Monastir le 09 novembre 2026 sous n°26308383 quittance n°M091319, rédigé par maître Mohamed Moslem Slama titulaire de la CIN N°06899830, Mr Chokri Ben Mahmoud Ghadira titulaire de la CIN n°00752818 a loué en gérance libre à Mr Mohamed Karim Belhadj Youssef le fonds de commerce pour l'exploitation de commerce des produits divers, le local sis à la rue Chadly Kallala 5000 Monastir, pendant dix ans à compter de 01 janvier 2027 renouvelable. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux quotidiens Echourouk et Quotidien le 17/11/2026.

2026S01539FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance libre»

Par acte sous seing privé daté le 11/11/2026 et enregistré le 13/11/2026 à la Recette des Finances

El Jazira Tunis, quittance n°M068892 et quittance n°M068971, enregistrement n°26303059 et n°26303059, par lequel Monsieur Abdelmonem Bouzekri loue la totalité du fonds de commerce sis au : 6 Rue de la Commission, Tunis, destiné à la vente d'articles de Paris, avec ses éléments corporels et incorporels, à Monsieur Hamed Barhomi pour une durée allant du 01/11/2026 au 31/10/2029.

Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 18 novembre 2026.

2026403947FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location légalisé de signature à la municipalité de Bizerte le 12/11/2026 et enregistré à la recette des finances Cité Administrative Bizerte le 12/11/2026 sous n°26304275 Quittance n°M070691 Mr Abdeljalil Ben Hedi Benalia a loué en gérance libre à Baligh Ben Hfaiedh Alhamdi titulaire de la carte d'identité n°08954477 demeurant à Impasse Elknasse Bizerte, la totalité du fonds de commerce sis 108 Avenue 14 Janvier Bizerte pour l'exercice d'un Café 1ère catégorie pour une durée de cinq années renouvelables à partir du 05/11/2026.

La publication de cet avis a eu lieu aux journaux le Quotidien et Echourouk le 14/11/2026.

2026403962FCCC3

Location d'une Gérance libre

Suivant acte SSP en date du 30/09/2025 enregistré à la recette des finances la Marsa le 30/09/2025 sous Quittance N°126926 Mme Souhaila Benmoussa CIN N°00306249 a loué à Mr Makrem aouadi CIN N°05447096, le fonds de commerce Gérance Libre sis au 07 Rue Chahrazade, La Marsa à usage de tout commerce d'un montant de Huit cent Dinars (800 DT) par mois, avec tous les éléments corporels et incorporels pour une durée d'un an à partir de 01/10/2025 au 30/09/2026 dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce. Cet avis est publié au journal CHOUROUK le 18/11/2026.

2026403968FCCC3

LOCATION-GERANCE (GERANCE LIBRE)

En vertu d'un contrat de location-gérance établi en date du 20/02/2026 et enregistré à la Recette des Finances de La Marsa en date du 17/09/2026 sous le numéro 26306320, quittance n°118675, Monsieur Khaled Ben Salem Hammami, titulaire de la CIN n°05248550, a donné en location-gérance l'intégralité du fonds de commerce exploité dans l'activité de mécanique générale et vente de moteurs et de pièces de rechange d'occasion, au profit de Monsieur Farès Ben Khaled Ben Salem Hammami, titulaire de la CIN n° 05494474, pour une durée de 3 ans allant du 10/02/2026 au 10/02/2029.

Les oppositions sont reçues chez Maître Chaâbane Abbès, avocat à la Cour de cassation, demeurant au 10, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Le Zéphyr, 2080 Ariana, et ce, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée au journal Al-Chourouk en date du 18/11/2026.

2026403971FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des propriétaires

De la résidence LA MUTUELLE Mourouj 6

Selon le procès-verbal de l'assemblée constitutive daté le 4/10/2026 enregistré à la recette des finances de Bir EL KASSAA le 13/10/2026 Quittance N°Mo38620 enregistrement N°26702080 et l'accord de la municipalité EL MOUROUJ en date du 2/11/2026 sous le n°26/6447.

Il a été constitué le syndicat des propriétaires de la résidence LA MUTUELLE Mourouj 6 gouvernorat Ben AROUS ayant pour objet la gestion : entretien, conservation et administration des parties communes de la résidence et qui se compose comme suit :

Président : M.Hichem BOUKHRISS

Trésorière : Mme Rahma ESSOUKI

Trésorier adjoint : M. Ali AYDI.

2026R03316APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Mahdia longe-côte

Adresse : 33 Rue Béchir Attia 5199 Ezzahra Mahdia

Président : Ammari Hechmi

Membres : Sbaa Mohamed Ali - Daldoul Chiraz - Kraiem Lamia - Rmadi Hechmi - Mehdaoui Fethi - Sakka Feiza.

Objectifs de l'association :

L'association a pour objectif de former et d'encadrer les jeunes, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques, afin de les hisser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

Elle s'engage également à participer aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide des fédérations sportives auxquelles elle est affiliée.

Spécialisation : Marche aquatique

Tél : 29595807

2026S01540APSF1

Constitution du Syndicat des copropriétaires d'un immeuble

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive tenue le dimanche 20 septembre 2026,

enregistré à la Recette des Finances de Monastir le 16 octobre 2026 sous le n°26807673 quittance n°M085816, et dont une copie a été déposée auprès de la Municipalité de Monastir le 27 octobre 2026, il a été procédé à l'élection d'un syndicat dénommé :

«Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Rhim Centre»

Son siège est situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Rhim Centre, avenue Taïeb Mhiri, 5000 Monastir.

Le syndicat est composé comme suit:

- Mr Bedoui Souhaiel : Président du Syndicat

- M. Bizid Moez : Trésorier

- Selmi Boulbaba : Membre.

2026S01546APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau du syndic des propriétaires

Résidence Hasdrubal - Ain Zaghouan - Tunis

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenu le 23 Août 2026 et enregistré sous le numéro M093230 au registre des recettes des finances de la Goulette le 9 Septembre 2026, le nouveau bureau syndical de la résidence HASDRUBAL sise à Ain Zaghouan - Tunis, s'est constitué comme suit :

- Mme Sonia Zouaghi : Présidente.

- Mr Samir Hafedh Toumi : Trésorier.

- Mme Leila Hajji : Secrétaire Générale.

2026R03299APSF2

Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Lorenza I

Personnalité civile de plein droit

Résidence LORENZA I située à Sahloul 4 - Sousse

Suite au procès-verbal N°30902 de l'assemblée générale des propriétaires tenue le 29 Août 2026, enregistré auprès de la recette des finances le 08/09/2026 et dont une copie a été déposée au siège de la municipalité de Sousse, la composition du bureau du comité du syndic a été établie comme suit :

- Président : Mohamed Chtourou

- Secrétaire Générale : Maroua Kalboussi

- Trésorière : Haifa Nagouri

- Membre : Amira Trabelssi.

Le président est habilité conformément aux dispositions légales, à représenter le syndic.

Et confier à la société Home In Tunisia, en qualité de syndic immobilier professionnel, la gestion des affaires du syndic.

2026S01542APSF2

Renouvellement du bureau du syndic de la résidence la perle blanche 1756931T

Conformément au PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2026 enregistré auprès de la recette des finances de La Goulette le 6 août 2026 sous le n°26706487 et à l'arrêté de la municipalité de kram du 6 novembre 2026 n°2335, le syndicat des copropriétaires de la résidence «La Perle Blanche», sise à l'Avenue Baghdad, Ain Zaghouan Nord, a été renouvelé. Mr Mekki Souiden président, Mme Aicha saied trésorière, Mme Hadhemi Laabidi et Mme Zeineb Dhouioui membres.

2026403973APSF2

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYNDIC

Conformément au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) tenue le 03/05/2026, enregistré à la Recette des Finances de raoued, le 07/08/2026, sous le numéro 26704054, quittance n°M096375, il a été décidé de Nommer les membres du bureau du Syndic de la Résidence El Khalij 05 comme suit :

- Président du Syndic : M. Amine Zaied

- Secrétaire général : M. Zouhair Ayari

- Trésorier : M. Mohamed Jmal.

2026403977APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la Cour de Cassation

3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUF MENZAH5 ARIANA

Tél/Fax : 71.351.773/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

2) La Débitrice principale : STE DAR EL MOLK sa RNE 1439924C, représentée par son PDG siège 93 rue de PALESTINE - TUNIS.

3) Mme RACHIDA BENT ALI JABNOUN. PDG / CIN 00104358 DEMEURANT CITE ENASR 2 / 35 rue ALI CHEIKH, GOUVERNORAT de l'ARIANA élisant domicile au cabinet Me. SIHEM REZIG 13 rue SALAH BEN YOUSSEF MENZAH 9 - TUNIS.

4) Avocat Poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 RUE ABDERRAHMAN IBN AOUEF menzah 5 Ariana.

5) L'immeuble mis en vente : UN TERRAIN bâti de 10000m² représentant des parts indivises du T.F 11576 BEN AROUS situé à MORNAG GOUVERNORAT de BEN AROUS se compose d'une villa d'habitation TOURISTIQUE et de SALLE des FETES et un SALON de COIFFURE avec une piscine couverte et des chambres de massage et un hammam et un RESTAURANT PRINCIPAL avec 5 chambres avec

chambre à coucher et un Salon et un grand salon s'ouvre sur la piscine avec toutes les commodités et 2 courts de TENNIS et un PARKING avec des arbres fruitiers autour de la bâtisse.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 9.126.250,000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de BEN AROUS dt outre les dépenses de le JEUDI 24 DECEMBRE 2026 à 9 h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2026R03320VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après rabaissement de prix de 40 %

PARTIE POURSUIVANTE : L'ARAB TUNISIAN BANK, Société Anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B167001997, matricule fiscal n°Q14161 en la personne de son représentant, dont le siège social est situé à Tunis n°9 rue Hedi NOUIRA.

Partie saisie :

1/ Aymen Ben El Moncef EL MAHJOUB, 2/ Sami Ben El Moncef EL MAHJOUB commerçants, caution hypothécaires, demeurant à la rue Taoufik El Hakim à Beni Hssen, MONASTIR.

Avocat poursuivant : Maître HATEM DOURA, avocat à la Cour de cassation, domicilié à route de Tunis khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Designation des immeubles saisis : la totalité des parts indivises de 12062.841 m² pour chacun d'eux lui revenant dans la propriété objet du titre foncier n°76776 Monastir d'une superficie globale de 28690 m² sise à «ain el hamra» délégation de beni hassen, gouvernorat de Monastir.

Mise à prix globale : la nouvelle mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à la somme de deux cent quatre vingt treize mille cinq cent vingt neuf dinars, 411 millimes (293.529.411 DT), prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à quatre mille cinq cent cinquante huit dinars, 618 millimes (4.558.618 DT) et les nouveaux frais.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu mercredi le 16/12/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite des lieux : Les jours Ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem DOURA Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir pour prendre connaissance du cahier des charges.

2026S01545VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ridha Meddeb

Avocat à la cour de cassation

Demeurant A El Jem Avenue Palestine

Titulaire de Matricule Fiscal : 1041539/R/P/000

Partie poursuivante : Abdelhmid ben Mohamed jneih résident de la rue rabat à el Jem de Mahdia.

Parties saisies :

1- Ezzdine ben Mohamed jneih résident à nahj el ribat à Eljem Mahdia.

2- Saida bent Mohamed jneih résidente à nahj el ribat à Eljem Mahdia.

3- Zakia bent Mohamed jneih résidente à nahj el ribat à Eljem Mahdia.

4- Monjia bent Mohamed jneih - résidente à nahj el ribat à Eljem Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Ridha Meddeb - avocat à la cour de cassation demeurant à eljem avenue Palestine - titulaire de matricule fiscal 1041539/R/P/000.

Immeuble saisi :

La propriété proposée à la vente une maison de style traditionnel située dans le quartier de qibli comprenant quatre pièces, une cuisine une remise une cour et une salle d'eau sa superficie totale est estimée à 214.60 mètres carrés elle est bordée au sud par une voie publique à l'est par la propriété des héritiers de belkacem jneih au sud par celle des héritiers d'amer zahani et l'ouest par celle des héritiers de Mohamed hanba elle se trouve rue ribat eljem Mahdia.

Mise à prix : est fixée à quatre vingt dix sept mille quatre cent vingt dinars (97.420.000) par l'expert nourddine baydoudh en vertu de l'ordonnance sur requête n°472/2026 datée du 22/01/2026 en sus des frais de suivi et des honoraires d'avocat.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 28/12/2026 à partir de 9h devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'Immeuble et participation aux enchères : la visite de l'immeuble est possible tous les jours de 9h à 17h.

Pour plus des renseignements consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Mahdia et chez l'avocat poursuivant maître Ridha Meddeb.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne et ce après consignation de 1/3 de la mise à prix et par ministre d'avocat.

2026S01553VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Société Smawi de vente de produits pétroliers, débiteur principal, identification fiscale n°1403936 P, demeurant à la route de Mahdia km 2.5, station service Shell, Sfax 3002.

2/ Soufiane Ben Mohamed Smawi, caution hypothécaire, gérant de société, titulaire de la CIN n°08410091, demeurant à route Sidi Mansour km 4 Habbena, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42,1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un terrain constructible nu de 530 mètres carrés, situé à route sidi mansour km 4 ruelle Habana sfax. Entièrement clos de murs, il dispose d'entrée à l'est et à l'angle sud-ouest, ses dimensions sont de 17.70 mètres à l'est et 17.60 mètres à l'ouest, et de 31.10 mètres au sud et à l'ouest. Le terrain est bordé au Qibla par la rue Mahdia, à l'est par la rue Nathour, à l'ouest par la rue Nasrallah et au sud par El Jawa. La propriété a été transférée au débiteur saisi par un acte de vente daté du 29/06/2010 et enregistré auprès du service des impôts le 30/06/2010 sous le numéro M036503 en présence des notaires Mohamed Ali Karray et Kais Karray.

Mise à prix après déduction de 40%: Quatre vingt et un mille dinars (81.000,000 D) sans les frais.

Date et Lieu de L'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le Lundi 14 Décembre 2026 (14/12/2026) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2026X01601VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la Chambre des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce le Mercredi seize Décembre deux mille vingt six (16/12/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Banque El Baraka au nom de son représentant légal Société Anonyme, titulaire de matricule unique n°0031041F ayant son siège social à Tunis élisant son domicile se rapportant à cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la Cour de Cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Habib Ben Ammar BEN BELGACEM (en sa qualité de garant hypothécaire) sa profession chauffeur d'une société sa carte d'identité nationale n°01000039, demeurant à la Route de Gabès Impasse Club des Chasseurs Thyna Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°84019 - Sfax appartenant au garant hypothécaire Monsieur Habib Ben Ammar Ben Belgacem dénommé El Hana sis à la Route de Gabès km 9 - Secteur de Thyna Gouvernorat de Sfax et précisément à la Cité Thyna Impasse Club des Chasseurs.

Il s'agit d'une villa ancienne ayant son accès du côté Nord à travers un petit passage et qui est édifiée sur une parcelle de terrain couvrant une superficie de 655 m² et qui se compose de deux étages séparés. La superficie de chacun d'eux est de 155 m². Le rez-de-chaussée comporte trois chambres, un hall, un salon, une cuisine, une salle de bain et une véranda. L'accès à l'étage supérieur se fait par des escaliers privés, il se compose de 3 chambres, un salon, une salle de séjour, un balcon, une cuisine, une salle de bain, on trouve du côté Nord une construction extérieure ayant une superficie de 32 m² et un garage du côté Sud Est couvrant une superficie de 30 m². L'immeuble est limité au Sud et à l'Est par un voisin au Nord par un passage puis par un voisin. Les murs de l'immeuble sont revêtus d'enduits et badigeonnés.

Les toits sont en dalles de ciments armés.

Le sol est revêtu de carrelages ordinaires. L'immeuble est équipé par l'eau potable, le courant électrique et toutes les commodités nécessaires. En général il est en état moyen et nécessite certaines opérations d'entretien et de réparation.

Mise à prix après abaissement 40 % : La mise à prix a été fixée après abaissement de 40 % à 180.000,000 en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax II où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01603VEPA1

Maître YAHIA CHAKER

Tél : 71.257.859

M.F 0651581/F/A/P/000

A la demande de : Khaled Mansour, demeurant Rue Yakout El Hamaoui, Impasse N°11 La Soukra - Ariana

Contre la partie saisie : Aya Chebbi, demeurant Rue Yakout El Hamaoui, Impasse N°11 La Soukra - Ariana

A la diligence de : Maître Yahia CHAKER 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 90994 Ariana consistant en un terrain de 814 m² sis Rue Yakout Hamaoui Impasse N°11 Ariana sur lequel est édifiée une villa composée d'un RDC de 80 m² comprenant un patio, séjour, chambre avec salle de bain, salon, vc, cuisine et un autre RDC comprenant un logement de 190 m² composé d'un patio, 3 chambres, une chambre avec salle de bain, salle de bain commune, et une construction secondaire de 40 m² comprenant garage, dépôt, douche et une autre construction secondaire de 60 m² comprenant un dépôt, cuisine, chambre d'ouvrier, avec unité sanitaire, un espace de lavage et piscine de 48 m² avec chambre technique, jet d'eau de 14 m² la villa est entourée d'un jardin avec passages.

Mise à Prix : 1.858.682D, 628 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 28/12/2026 devant le Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026403963VEPA1

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

A la demande de : La Société CIAR sise à Tunis 10 Rue Pierre de Coubertin.

Contre la partie saisie : Senda Bougatfa C.I.N n°05448894 chez Maître Nesma Madani, Avenue Abdelaziz Thaalbi impasse N°1 El Menzeh 9 «A» Tunis.

A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCATS représenté par Maître Yahia CHAKER 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet du TF N°97063 Tunis consistant en un terrain de 212 m² sis à la Marsa 18 Rue du Stade sur lequel est édifié un duplex de 212 m² bâtis composé d'un sous sol avec parking et chaufferie et d'un RDC comprenant un patio, salon, chambre, cuisine et salle d'eau et un étage comprenant un patio, 3 chambres et 2 salles de bain.

Mise à prix : 480.500D ,000 frais en sus

Date et lieu de la vente : Mardi 22/12/2026 devant le Tribunal de 1ère Instance de Tunis à 9H.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2026403964VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de nomination d'un syndic de faillite

Cour d'appel de Tunis

Entreprise Mennoubi Rebboudi pour le bâtiment et les travaux

Identifiant unique : 0113882W

En vertu d'une décision d'appel n°60410/66512 rendu par la Cour d'appel de Tunis en date du 10 novembre 2025, l'entreprise Mennoubi Rebboudi, MF : n° 0113882W et dont le siège social est sis au 40 rue Kheireddine Barberousse, Tunis, a été déclarée en faillite et considérée comme étant en cessation de paiement de ses dettes depuis le 24 mai 2001. Mme Nesrine Hafedh a été désignée juge-commissaire de la faillite et Mr. Safouen Gueddour syndic de faillite, le dossier étant renvoyé devant le tribunal de première instance de Tunis pour la poursuite des opérations de faillite. Pour tout renseignement, s'adresser au syndic de faillite Mr. Safouen Gueddour, Résidence Chraiet, bureau n°4, 1er étage, 02 rue Sahel, Ben Arous, tél. : 20303839, e-mail : gsafouen@outlook.com.

2026R03327VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur judiciaire

Tribunal de première instance de Grombalia

Succession héritage d'Othman Ben Chadhli Ghabi

Par ordonnance n°91191 en date du 08 octobre 2026, Mme Arbia El Khamessi Ben Abid, Présidente du Tribunal de première instance de Grombalia, a désigné Maître Safouen Gueddour en qualité de liquidateur judiciaire de la succession héritage d'Othman Ben Chadhli Ghabi, avec pour mission d'en établir l'inventaire, d'en assurer la gestion et de procéder à son partage, sous la surveillance et le contrôle de M. Anouar Cherif, juge du crédit et de la liquidation près ledit tribunal.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le liquidateur judiciaire, Maître Safouen Guedour : Résidence Chraiet, Bureau n°4, 1er étage, 02 Rue du Sahel, Ben Arous - Tél. : 20 303 839 - E-mail : gsafouen@outlook.com.

2026R03328VEPA2

Décision de nomination d'un liquidateur judiciaire

Tribunal de première instance de Grombalia - Dossier de liquidation n°180

Héritage de Nasser Tamni

Par décision du 12 novembre 2026 du Tribunal de première instance de Grombalia, Maître Nour El Houda Abassi, liquidatrice judiciaire, est remplacée par l'expert Maître Safouen Guedour, aux fins de poursuivre les opérations de liquidation de l'héritage de Nasser Tamni.

En conséquence, toute personne ayant un droit ou un intérêt dans l'héritage est invitée à contacter le Maître Safouen Guedour, à l'adresse suivante : Résidence Chraiet, bureau n°4, 1er étage, 02 rue Sahel, Ben Arous. Tél. : 20303839. E-mail : gsafouen@outlook.com

2026R03329VEPA2

EXTRAIT DE JUGEMENT DECLARATIF DE FAILLITE

Société Riahi de Fabrication de Matelas

Identifiant Unique : 1287572D

Mondher Negra

Expert judiciaire en comptabilité et gestion

Membre de la Compagnie des Comptables de Tunisie

Rue Khemaies Alouini Kairouan

Tél : 98284170

Le Tribunal de Première Instance de Kairouan a rendu en date du 03 juin 2026 et sous le numéro 45, le jugement dont la teneur suit :

«Le Tribunal a statué en premier ressort sur

La constatation de la cessation des paiements de la société Riahi de Fabrication de Matelas, à compter du 04 décembre 2019, et a prononcé en conséquence sa mise en faillite.

la désignation de l'expert-comptable Monsieur Mondher Negra en qualité de Syndic de la faillite, afin d'accomplir les procédures légales, les actes matériels et les publicités requises, et d'apposer les scellés, sous la surveillance du Juge-Commissaire de la faillite, Madame Sondes Jammali.

Il a autorisé l'affichage de la teneur du présent jugement dans le hall du Tribunal de Première Instance de Kairouan, à la porte de la société faillie et dans tous ses centres d'activité, ainsi que son inscription au Registre National des Entreprises.

Il a ordonné l'envoi de la teneur du jugement de faillite au Ministère Public et au Receveur des Finances Régional dans le ressort duquel se trouve le siège principal de la société, et autorisé sa publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est édité en langue arabe, ainsi que l'information de la Commission de suivi des entreprises économiques.

Et a mis les frais légaux à la charge de la partie condamnée, lesdits frais étant prélevés sur le produit de la faillite.»

2026S01538VEPA2

Décision d'Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Société : STE SOPECA SARL

Identifiant Unique : 0037603V

Capital social : 83000 dinars

Siège social : Rue Anatol France - Sousse Ville Sousse

En vertu de la décision rendue par Monsieur Kais Ferioui, Président du Tribunal de première instance de Sousse, en date du 16/11/2026, dans le dossier de règlement n°251, il a été décidé ce qui suit :

1- L'ouverture de la procédure de règlement judiciaire au profit de «la Société Pilote d'Exploitation de Carrière de Pierres», sise rue Anatole France à Sousse.

2- l'Ouverture d'une période d'observation de 9 mois et renvoyer le dossier devant le juge de l'entreprise auprès de ce tribunal pour le suivi des procédures, désigner l'expert «SALAH ENNAFFATI» en qualité d'administrateur judiciaire, le charger de procéder à l'examen approfondi de la situation économique et financière de l'entreprise susmentionnée, de recevoir le plan de sauvetage proposé par le demandeur, de l'étudier et de le modifier le cas échéant, et d'élaborer le plan de sauvetage qu'il soumettra au juge commissaire dans le délai prévu à l'article 439, tout en tenant compte des dispositions de l'article 442 dudit loi.

Ils sont suspendus les procédures d'exécution visant à recouvrer des créances antérieures à la date d'ouverture du règlement judiciaire ou à récupérer des biens meubles ou immeubles pour défaut de paiement d'une dette, jusqu'à la fin de la période d'observation.

3- Ordonner l'insertion de cette décision au Registre national des entreprises du demandeur, transmettre une copie à la Commission de suivi des entreprises économiques, et la publier au Journal officiel de la République tunisienne.

4- Payer par le demandeur un montant de 500 dinars à titre d'avance sur les honoraires de l'administrateur judiciaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 30 jours à l'administrateur judiciaire sus indiqué la liste de leurs créances avec les pièces justificatives, soit directement à son cabinet sis à place farhat hached immeuble ben Cherifa 4 étage Sousse 4000, (téléphone 29617815/ 73221907/54617231), soit par lettre recommandé avec accusé de réception à la même adresse.

2026S01541VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

«SOCIETE RIWEK AL ITTIHAD»

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monastir sous le n°1681 en date du 10/12/2025. Il a été décidé la dissolution de la Société RIWEK AL ITTIHAD (registre national des entreprises N°0573674y) et la nomination de Monsieur Karim BOUCHEREB en qualité de liquidateur judiciaire.

Il sera chargé d'inventorier, les fonds, les actifs et les participations de la société,

Le produit de la liquidation sera réparti entre les actionnaires au prorata de leurs parts respectives conformément aux articles 46 et 47 du Code des sociétés commerciales, sous le contrôle du juge des créances et des liquidations au tribunal de première instance de Monastir.

Tous les créanciers sont tenus de présenter et justifier leurs créances auprès du liquidateur dont l'adresse est Avenue Habib BOURGUIBA - 5000 Monastir, Tél : 48265502 dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel.

2026S01543VEPA2

Avis de vente

Titre foncier n°2444 - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge de la faillite du tribunal de première instance de Sousse2 le 18/11/2026 dossier sous le n°09, il a été décidé :

La vente «du titre foncier n°2444- Sousse constituer des bâtiments» sis à SIDI ESSIDEN (grimit)-ENFIDA 4030 - SOUSSE, superficie 1552 m². Le prix a été fixé à 278.379,000 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 2 décembre 2026 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 98549234.

2026S01548VEPA2

Avis de vente

Titre foncier n°1390 - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge de la faillite du tribunal de première instance de Sousse2 le 18/11/2026 dossier sous le n°09, il a été décidé :

La vente «du titre foncier n°1390 - Sousse constituer des bâtiments» sis à SIDI ESSIDEN (grimit) - ENFIDA 4030 - SOUSSE, superficie 1885.5 m². Le prix a été fixé à 362.437,500 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 2 décembre 2026 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 98549234.

2026S01549VEPA2

Vente des parts indivises des titres fonciers n°111924 - Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le juge de la faillite du tribunal de première instance de Sousse2 le 18/11/2026 dossier sous le n°09, il a été décidé :

La vente «des parts indivises des titres fonciers n°111924 - Sousse» sis à SIDI ESSIDEN (grimit) - ENFIDA 4030 - SOUSSE. Le prix a été fixé à 182.040,000 dt.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr. le syndic de faillite et soit par voie postale et ce au plus tard le 2 décembre 2026 ou directement au bureau et au nom de Mr le syndic au plus tard à 12 heures.

Pour plus de renseignement, contacter le numéro suivant : 98549234.

2026S01550VEPA2

Nomination d'un liquidateur judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 61485 émanant du tribunal de première instance de Sfax2 en date du 12/11/2026 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession MOUHAMED BEN ABDALLAH BEN ALI TRABELSI Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X01596VEPA2

Cession de la Société de Pêche Hatem et Cie en totalité au tiers

Route de Manzel Chaker - km 5,5 - Impasse Ben H'mida - Sfax

I.U : 45098X

En vertu du jugement du 11 Novembre 2026 relatif à l'affaire de redressement judiciaire n°66, la Chambre du règlement amiable et judicaire du Tribunal de Première Instance de Sfax2 a prononcé l'annulation du plan de sauvetage de la société de Pêche Hatem et Cie inscrite sous l'identifiant l'IU : 0045098X et l'approbation de son sauvetage par sa cession en totalité, et ce en acceptant l'offre d'achat présenté par Hamadi Mesfar en le considérant comme propriétaire de la société cédée, assainie de toutes les dettes et les inscriptions antérieures y compris celles qui sont privilégiés, dès qu'il honore son engagement prévu par son offre présenté à l'administrateur judicaire et le paiement de la totalité du montant de la cession soit 700.000,000 Dinars. Le commissaire à l'exécution Monsieur Nizar BARKIA est chargé d'accomplir

les procédures de cession et la mise en possession du cessionnaire par la société cédée sur la base des conditions de vente prévues par le cahier des charges qu'il a élaboré et ce dès qu'il percevra la totalité du montant de la cession et de l'autoriser à procéder à la répartition du produit de la vente entre les créanciers inscrits dans un délai d'un mois à compter de la date à partir de laquelle ce jugement aura acquis l'autorité de la force jugée et ce par accord entre eux conformément aux dispositions de l'art. 573 §1 nouveau du code de commerce en respectant le classement des créanciers prévus par l'art. 569 nouveau du code de commerce. En cas de désaccord, le commissaire à l'exécution est tenu de suivre la procédure prévue par l'art. 573 §2 nouveau du code de commerce pour la répartition judiciaire du produit de la vente.

Le commissaire à l'exécution est tenu d'inscrire ce jugement au registre des entreprises et de le publier au J.O.R.T dans un délai de 10 jours à partir de la date de son prononcé à la charge du cessionnaire et d'en transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises en difficultés économique.

2026X01605VEPA2

Clôture des opérations de liquidation

M. Mustapha Ben Amor annonce la clôture des opérations de liquidation d'association takaful pour le développement dans l'affaire n°277/14741, conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance d'Ariana le 27/04/2026.

2026403949VEPA2

Nomination de liquidateur judiciaire

En vertu de la décision de nomination rendue par le président du Tribunal de première instance de Manouba en date du 09/11/2026 n°97186 Mme Ouartani Awatef a été désignée en qualité de liquidateur du bien immobilier indivis, immatriculé sous le titre foncier n°5259 Manouba pour le contrôler, le gérer et l'élaboration d'un projet de partage si cela s'avère possible

Toute personne intéressée doit contacter le liquidateur, dont le bureau est situé dans l'immeuble Al-Fodaili, 1er étage bureau 103 route mater Km 7 Manouba. Téléphone : 29499486.

2026403976VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. AU CAPITAL DE : 47.300.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 NAASSEN

IDENTIFIANT UNIQUE : 0011825 W

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Chocolaterie et de Confiserie SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social Route de Khelidia, Km 13 - 1135 NAASSEN, le 18 décembre 2026 à 16 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025,

- Examen et Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 et des conventions réglementées, s'il y a lieu,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2025,

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R03312SANB3

CONVOCATION

Les Grands Moulins de Nabeul

S.A au capital de 750.000 dinars

Siège social : 46, Rue Hédi Chakeur NABEUL

Identifiant Unique : 009397B

Messieurs les actionnaires de la société les Grands Moulins de Nabeul, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 25 décembre 2026 à 10 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du retard de convocation de l'AGO 2025

2/ Lecture du rapport du conseil d'administration année 2025.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2025

4/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers année 2025

5/ Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Affectation des résultats 2025.

8/ Distribution des dividendes

9/ Renouvellement du mandat de deux administrateurs

10/ Fixation des jetons de présence.

2026R03314SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU NORD OUEST «SODINO»

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment Société des Foires de SILIANA

MF : 31369D/P/M/000

CNSS : 206360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et

d'Investissement du Nord-Ouest «SODINO» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 16 Décembre 2026 à 10h30 au NOVOTEL Tunis, sis au 44 Avenue Mohamed V, Tunis 1002 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire sur l'exercice 2025

2- Lecture des rapports individuel et consolidé du conseil d'administration relatifs à l'activité de la société pour l'exercice 2025

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes individuel et consolidé sur l'exercice 2025

4- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2025.

5- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

6- Quitus aux administrateurs

7- Affectation des résultats de l'exercice 2025

8- Renouvellement de mandats de certains administrateurs

9- Pouvoir pour formalités.

2026R03315SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE BISCUITERIE SA

Société anonyme

Au capital de 59 000 000 Dinars

Siège social : Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh

Identifiant unique : 0002493V

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscuiterie sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social Avenue Taieb Mhiri Mégrine Riadh, le 10 Décembre 2026 à 15 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2025,

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R03319SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société du Complexe Industriel et Technologique de Kasserine

SCITeK

SA au capital social : 14 072 500, 000 Dinars

Siège social : Av Habib Bourguiba Espace Commercial Ezzahra 3ème Etage Kasserine 1200

Ancien R.C. : B13106822011

Identifiant unique : 1203320Y/A/M/000

Le CA du 13/11/2026 convoque les actionnaires de la SCITeK à la réunion de l'AGE qui se tiendra le Jeudi 24 décembre 2026 à 10h00 au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour de l'article 27 des statuts relatif aux délais de convocation de l'Assemblée Générale.

2. Mise à jour des articles 28 et 33 des statuts relatifs au nombre minimum d'actions requis pour participer aux Assemblées Généra/es Ordinaires.

3. Ajout d'un nouvel article relatif à l'action de fonction.

2026R03322SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA. Au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi le 29 décembre 2026 à 10.00 heures au siège social de la Société Al Karama Holding, sis à la Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025 ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 arrêté par le Conseil d'Administration;

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025 ;

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2025;

- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Approbation de la rémunération attribuée aux membres du comité permanent d'audit :

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Nomination / renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028 ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R03323SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA BUS TUNISIE

SA. Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0753938F

Messieurs les actionnaires de la société Alpha Bus Tunisie sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra mardi le 29 décembre 2026 à 11.00 heures au siège social de la Société Al Karama Holding, sis à Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2025 arrêtés par le Conseil d' Administration.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2025

- Affectation du résultat de l'exercice 2025

- Fixation du montant des jetons de présence

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Pouvoirs en vue des formalités.

2026R03324SANB3

CONVOCATION

FINANCES ET INVESTISSEMENTS SICAF

Société anonyme

Au capital de 3 500 000 DT

Siège social : 4, Rue des Fleurs, Ariana

Identifiant Unique : 0492525K

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société FINANCES ET INVESTISSEMENTS SICAF SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 17 décembre 2026 à 10 heures au siège social de la société afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social;

- Modification de l'article 6 des statuts;

- Questions diverses.

2026403948SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société INDIGO SERVICES HOLDING

Société anonyme

Au capital de 2.009.150 dinars

Siège social : 15 Avenue Carthage Tunis

Matricule Fiscal : 1520589V/A/M/000

En vertu de la décision du Conseil d'administration, les actionnaires de la société INDIGO SERVICES HOLDING sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 11 décembre 2026 à 10 heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

2. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

4. Contrôle et approbation des actes de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux administrateurs.

5. Questions diverses.

2026403951SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BTE SICAR

Société anonyme

Au capital de 6 000 000 dinars

Siège social : Avenue Mohamed Béji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 El Menzah - Tunis

Identifiant unique : 0899875M

En application des dispositions de l'article 277 du Code des sociétés commerciales, et suite aux difficultés rencontrées par le conseil d'administration de convoquer l'Assemblée Générale, le commissaire aux comptes de la société «BTE SICAR» a l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 21 décembre 2026 à onze heures (11h), aux locaux du commissaire aux comptes sis au 37, rue Charles Nicole - Cité El Mahrajène - 1082 Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la régularité de la convocation de l'Assemblée Générale et approbation de son ordre du jour ;

2. Examen de la situation du conseil d'administration et adoption des décisions nécessaires relatives à sa composition (nomination / cessation des fonctions d'administrateurs) ;

3. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale ou de se faire représenter par un autre actionnaire muni d'un mandat écrit, conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

A défaut de réunion du quorum légal, une seconde Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, sans condition de quorum.

2026403956SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hôtel Dakyanus

Société anonyme

Au capital de 3 836 300 dinars

Siège : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis

MF : 0296414 H/A/M/000

Les actionnaires de la société Hôtel Dakyanus sont invités à l'Assemblée

Générale Ordinaire convoquée par le Conseil d'administration, qui se tiendra le mardi 15 décembre 2026 à 10h00 au siège social, 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue de l'assemblée générale hors des délais légaux, pour chacun des exercices 2016, 2017 et 2018,

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur chacun des exercices 2016, 2017 et 2018,

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur chacun de ces exercices, examen et approbation des états financiers et des conventions réglementées de chaque exercice,

4- Affectation du résultat de chacun des exercices 2016, 2017 et 2018,

5- Quitus aux administrateurs pour chacun de ces exercices,

6- Nomination du commissaire aux comptes de la société Hôtel DAKYANUS SA pour les exercices 2019, 2020 et 2021,

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'administration informe Mesdames et Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège social, 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis, pendant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2026403957SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

AGRILAND

S.A. au capital de 13.900.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2000 Bardo, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1206171R

Les actionnaires de la société AGRILAND S.A. sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le lundi 14 décembre 2026 à 10 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

- Examen et approbation des rapports de gestion des exercices 2024 et 2025 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers des exercices 2024 et 2025 ;

- Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Ratification et renouvellement des mandats des administrateurs;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2026403965SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

AGRILAND

S.A. au capital de 13.900.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2000 Bardo, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1206171R

Les actionnaires de la société AGRILAND S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le mardi 15 décembre 2026 à 12 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Quitus aux administrateurs démissionnaires;

- Nomination des nouveaux administrateurs;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- Validité de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire;

- Approbation de l'augmentation du capital social;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

Le présent avis annule et remplace l'avis de convocation paru au Journal Officiel de la République Tunisienne n°141 du 17 novembre 2026 (annonce n°2026403887SANB3).

2026403966SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement

CARGO TRAIL

Société Anonyme

Au capital de 600 000 dinars

Siège social : Route de Sousse KM 13 2034-EZ-ZAHRA

Identifiant Unique : 1076826J

Les actionnaires de la société "CARGO TRAIL" sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui se tiendra le 21 Décembre 2026 à 12h00 à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes,

2) Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes,

3) Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2026403969SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'APPETISSANTE SA

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 22.181.500 DINARS

SIEGE SOCIAL : KM 12, ROUTE DE MATEUR - 2021 OUED ELLIL-MANNOUBA

IU : 0774431X

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 18

novembre 2026 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 28 décembre 2026 à 10H00 par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée, des délais et des modalités de convocation ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2025 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 ;

4. Approbation des conventions réglementées ;

5. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2026403974SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ARTICLE 276 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'APPETISSANTE SA

Société anonyme

Capital social : 22.181.500 dinars

Siège social : Km 12, Route de Mateur - 2021 Oued Ellil - Mannouba

IU : 0774431X

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 17 novembre 2026 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 26 décembre 2026 à 10H00 par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour;

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée, des délais et des modalités de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2024;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

6. Quitus aux administrateurs ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2026403975SANB3

Autres sociétés

Société Mutuelle de Base de service Agricole

"Essaada" à Sidi Saidane

MF : 1535942 T

Sidi Saidane - Enfidha - Sousse

Le conseil d'administration annonce que l'assemblée générale extraordinaire aura lieu le 16/12/2026 à 10H au siège de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

Examine la situation de la société et éventuelle dissolution anticipée.

2026S01552SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Ahmed ben khmais ben Ahmed Algali, CIN 04052726 du 17/08/2016, annonce la perte de son titre de propriété 152809/15 le 20/10/2026, objet du titre foncier 52858 Monastir, sis à la commune d'El Sidi Amer délégation Sahline, gouvernorat de Monastir : l'attestation de perte n°3039 du 13/11/2026 a été délivrée de la garde nationale de Ouardanine.

2026S01532DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Adel ben Nasr ben ahmed Algali, CIN 04164390 du 19/08/2020, annonce la perte de son titre de propriété 152810/15 le 20/10/2026, objet du titre foncier 52858 Monastir, sise à la commune d'El Sidi Amer délégation Sahline, gouvernorat de Monastir : l'attestation de perte n°3038 du 13/11/2026 a été délivrée par la garde nationale de Ouardanine.

2026S01533DIVD2

Avis

Mer Najib ben kefi Rekhis annonce que le titre de propriété de son père sis à Route Ain SFAX en date du 12 Mai 1928 dressé par les notaires Ahmed Karray et son assesseur a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à SFAX Walid MASMOUDI dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X01592DIVD2

Avis

Mr Lotfi Ben Abdessalem Choura annonce que son titre de propriété d'un étage de villa sise à la Route Gremda km 9 SFAX borné Sud Mallouli, Est entrée, Nord route et Ouest Mohamed Ghribi en date le 17 décembre 2019 dressé par les notaires Masmoudi Walid et son assesseur a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à SFAX Walid MASMOUDI dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X01593DIVD2

Avis complémentaire

Conformément au jugement préparatoire rendu dans la demande de mise à jour foncière n° 9993 par le Tribunal immobilier de Sfax lors de l'audience du 14/10/2026/ et au report de l'affaire à l'audience du 18/02/2027.

Et suite à l'autorisation d'effectuer une publication complémentaire concernant le partage des biens entre les propriétaires enregistrés sous le titre foncier n° 75537 Sfax, au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Par conséquent, toute personne ayant un intérêt légitime peut intervenir ou faire opposition à la demande susmentionnée auprès du greffe du tribunal susmentionné, à compter de la date de parution de cette publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, à condition qu'elle soit accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

2026X01594DIVD2

AVIS

MR MOHAMED HEDI SALLEMI ANNONCE QU'IL A PERDU L'ACTE DE PROPRIETE D'UN APPARTEMENT AU REZ-DE-CHAUSSEE D'UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 100 M2 QUI EST SITUE ROUTE TUNIS KLM 4 SFAX EST EFFECTUEE PAR L'ACTE DE DONATION DATE LE 26/12/2016 ET ENREGISTRE LE 03/03/2017 N°M006587 A L'ATTESTATION DE DEUX NOTAIRES ABDESSALEM MEDHIOUB ET MOHAMED AHMED BAKLOUTI. ET IL DESIRE SE FAIRE DELIVRER UNE AUTRE COPIE ORIGINALE TOUT CONTESTANT DEVRA S'ADRESSER AU CABINET DE NOTAIRE MAITRE ABDESSALEM MEDHIOUB SIS A LA RUE NASRIA IM NAFOURA BLOC A ETAGE 3 AP A 3 SFAX DANS UN DELAI NE DEPASSE PAS 30 JOURS.

2026X01595DIVD2

Avis

Les Héritiers du feue Naziha Bent Rajab Moalla avisent que leur antécédente était propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 22191 m² à la route de Khaddelet km 7 Sfax.

Que le titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original de l'acte de partage daté le 2 juin 1960 enregistré à Sfax le 30 juillet 1960 n°117 des dossiers des Notaires Mohamed Sallemi et Mohamed Chafii.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01599DIVD2

Avis

Les Héritiers du feue Naziha Bent Rajah Moalla avisent que leur antécédente était propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 11160 m² à la route d'Agareb km 7 Sfax.

Que le titre de propriété étant perdu, ils veulent en extraire un deuxième original de l'acte de partage daté le 25 novembre 1992 enregistré à Sfax le 10 décembre 1992 n°7076 des dossiers des Notaires Ali Idriss et Ali Derbel.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01600DIVD2

Avis

Mme Monia TAHRI annonce qu'elle possède un terrain de 37.62 m² sis à la route Mahdia km 2 son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X01602DIVD2

Location de deux Propriétés agricoles

En vertu de la décision délivrée le 04/11/2026 émanant de Mme Intissar Affouri président de la chambre de liquidation au tribunal de première instance de Bizerte, la liquidatrice judiciaire M. Gana Meriam met à la location 2 propriétés agricoles sis, l'une à région L'Azib l'autre à el Morra à Bizerte. Il appartient aux intéressés de contacter la liquidatrice au n°21122171 et acheter le cahier des charges au prix de 120dt et présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 450 Bardo 2000 Tunis au plus tard le 28 décembre 2026.

2026403954DIVD2

Rectificatifs

Rectification

L'annonce n°2026403773FCCC3, publiée au Journal officiel n°137 du 06/11/2026, doit être lu comme suit : «contrat de location» au lieu de «contrat de donation» à la première ligne.

2026R03332RECZ9